

MAIRIE D'ESNANDES

17137



Téléphone : 05 46 01 32 13
Télécopie : 05 46 01 21 93

Email : accueil@esnandes.fr

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 15 septembre 2010

L'an deux mil dix, le 15 septembre, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2010

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Françoise Guigard, Christine Trichet, Christine Guézou, Sylvia Pain, Béatrice Gomit, Emmanuel Mandon, Paul Couzard, Alain Bouvet, Joël Deschamps, Robert Portier.

Absents représentés : Yvan Bailly par Christine Guézou, Pascale Buronfosse-Bjaï par Michel Rougier, Virginie Vincendeau par Françoise Guigard, David Loutreuil par Alain Bouvet.

Secrétaire de séance : Sylvia Pain

Compte rendu du Conseil municipal du 12 juillet : adopté par 19 voix

Nouvel ordre du jour :

Monsieur le Maire propose que soit rajoutée une délibération pour une demande de subvention dans le cadre du dispositif FARU. Ainsi, le nouvel ordre du jour est :

2010 – 01/09 – Décision modificative n°3 – BP de la commune (DM3)

2010 – 02/09 – Commune – Finances – réalisation d'un emprunt

2010 – 03/09 – Restauration scolaire – modernisation des moyens de paiement

2010 – 04/09 – Rapport annuel 2009 du service d'eau potable

2010 – 05/09 – Rapport annuel 2009 du service assainissement

2010 – 06/09 – Avis sur le projet d'arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale de la CDA de La Rochelle

2010 – 07/09 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – Communication au Conseil Municipal.

2010 – 08/09 – Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur

2010 – 09/09 – Contrat d'apprentissage

2010 – 10/09 – Demande de subvention auprès de la Préfecture – Dossier FARU

Le nouvel ordre du jour est adopté par 19 voix.

Toutes les délibérations sont adoptées par 19 voix, exceptée la délibération n°2010 – 06/09 adoptée par 18 voix et 1 abstention.

2010 – 01/09 – Décision modificative n°3 – BP de la commune (DM3)

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Pour ajuster au plus précis, les dépenses d'investissement Monsieur le Maire propose les opérations suivantes :

| Opération | Article | Dépenses |
|-----------|---------|------------|
| 201083 | 2313 | - 2.173,54 |
| 2009124 | 2313 | + 2.173,54 |

| Opération | Article | Dépenses |
|-----------|---------|----------|
| 201083 | 2313 | - 251,84 |
| 2010100 | 2313 | + 251,84 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise cette décision modificative n°3

2010 – 02/09 – Commune – Finances – réalisation d'un emprunt

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu le BP 2010 et notamment l'inscription d'un emprunt de 280.000 euros répartis de la manière suivante :

- 180.000 € pour les travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin

- 100.000 € pour les travaux de toitures photovoltaïques sur les bâtiments scolaires

Vu la consultation lancée le 24 juin 2010,
Vu la réunion de la commission des Finances et de la municipalité du 12 juillet 2010,
Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt global de 280.000 € auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Échéances : constantes
- Taux : 3.52 %
- Frais de dossier : 100 €
- Mobilisation des fonds : 30/09/2010
- 1^{ère} échéance : 30/12/2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cet emprunt.

2010 – 03/09 – Restauration scolaire – modernisation des moyens de paiement

Rapporteur : Michel Rougier

Dans l'objectif d'une part d'offrir aux usagers des moyens de paiement plus souples et plus aisés, d'autre part de faciliter le recouvrement des produits par la collectivité, Monsieur le Maire propose de donner aux familles la possibilité de régler la facturation de la restauration scolaire par prélèvement. Cette modernisation des moyens de paiement, dont la mise en œuvre devrait débuter en Janvier 2011, présente un avantage tant pour la collectivité que pour l'utilisateur.

Pour l'utilisateur :

- garantie de payer dans les délais et éviter les oublis,
- information précise par l'envoi de facture précisant la date de prélèvement,
- souplesse car l'utilisateur pourra renoncer au prélèvement par simple courrier.

Pour la collectivité :

- assurance des flux réguliers car les recettes sont enregistrées à échéances fixes et connues d'avance,
- amélioration de la gestion de la trésorerie,
- réduction des délais de paiements,
- signalisation rapide des rejets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.

2010 – 04/09 – Rapport annuel 2009 du service d'eau potable

Rapporteur : Fabrice Brisson

Le contrat de gérance du service d'eau potable avec la SAUR se termine le 30 septembre 2010.

Les chiffres de l'année 2009 :

- 3 927 800 m³ ont été importés sur le Syndicat (+ 1.85 %).
- 3 922 095 m³ ont été mis en distribution sur le réseau (+ 1.86 %).
- (5 705 m³ exportés vers La Rochelle)
- 3 244 246 m³ vendus aux abonnés (+ 5.23 %).
- Rendement du réseau 86 %.
- 28 085 abonnés (856 sur Esnandes) (+ 2.20%).
- 631.7 kms de réseau (0,52 %).

Prix de l'eau :

Évolution de la part des syndicats :

| | Syndicat des eaux de la Charente-Maritime | Syndicat La Rochelle Nord |
|----------------------|--|---------------------------------------|
| Abonnement | 25.12 à 25.42 <i>(+1.19 %)*</i> | 18.02 à 708.96 <i>(Pas d'augm.)*</i> |
| m³ | 0.597 à 0.604 <i>(+1.17 %)*</i> | 0.7266 à 0.5381 <i>(Pas d'augm.)*</i> |

** variation*

Qualité de l'eau :

- La qualité bactériologique est excellente, la turbidité est bonne malgré quelques pointes dues à des manœuvres de vannes (purge ou travaux), dureté de l'eau importante, concentration moyenne en nitrates faible.
- Sur le réseau desservant la Commune, 1 échantillon a montré la présence de nickel sur la Commune de Villedoux.

- Il reste 107 branchements plomb à changer sur le Syndicat La Rochelle Nord

2010 – 05/09 – Rapport annuel 2009 du service assainissement

Rapporteur : Fabrice Brisson

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

La CDA gère l'assainissement des 18 communes en régie directe (Esnandes, depuis le 1^{er} janvier 2010).

Les 1 100 km de réseaux desservent 54 000 logements pour 148 000 habitants.

Sur Esnandes 14 kms de réseaux desservent 844 clients.

Le réseau d'assainissement sur le territoire de la CDA est entièrement séparatif (c'est à dire les eaux usées sont les seules à être collectée par celui-ci).

409 débouchages sur les réseaux dont 13 % sont liés à des rejets de lingettes dans les sanitaires.

Les eaux usées sont traitées dans 9 stations d'épurations et 1 lagunage.

Les stations de St Xandre et Dompierre seront supprimées pour rejoindre la nouvelle station d'épuration implantée à Ste Soulle d'une capacité de 20 000 éq/hab.

La station d'Esnandes sera également supprimée et les eaux usées dirigés vers la station de Marsilly.

2 stations Port-Neuf et Chatelaillon, font l'objet d'arrêtés stipulant que la CDA doit surveiller l'impact des rejets sur le milieu récepteur : des analyses en eau et sédiments sont réalisés dans le milieu récepteur.

144 postes de relevages permettent de refouler les effluents vers les différentes stations. (Sur Esnandes : 3 postes de relevage et 1 station de 2 200 éq/hab.).

Lors du traitement différents sous produits apparaissent :

- 330 T. de refus de grille sont évacués vers l'usine de valorisation énergétique de la CDA.

- 173 T. de sables sont lavés pour être recyclés en fond de tranchée.

- 173 T. de graisses sont évacuées vers l'usine de valorisation énergétique.

- 3 175 T. de boues sont évacuées en filière de compostage.

Celles-ci sont épandues en milieu agricole sous forme de compost (mélange de boue déshydratées et de déchets verts fabriqués sur le site de Fontenet près de St Jean d'Angély) – 32 exploitants agricoles de l'Aunis ont signé une convention d'épandage pour ces boues compostées.

Les usagers non desservis par le réseau doivent traiter leurs eaux usées par un système individuel.

Sur la CDA, 750 usagers sont un système individuel.

En 2009 : 22 installations neuves et 14 existantes ont été contrôlées.

Le prix de l'assainissement :

| | Prix en 2009 | Prix en 2008 |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------|
| Part consommation | 1.04/m³ | 1.01/m ³ |
| Part fixe | 52.93 | 40.8 |
| Part agence de l'eau | 0.17/m³ | 0.16/m ³ |

Indicateurs financiers :

Recettes de fonctionnement : plus de 15 000 000 € □ principales recettes :

- Redevance assainissement.

- Participation pour raccordement.

Dépenses de fonctionnement : 12 500 000 €

Dépenses d'investissement : ≈ 14 000 000 €, principalement :

- fin de construction de la station de Ste Soulle.

- Extension et renouvellement des réseaux.

Sur le territoire de la commune d'Esnandes :

Le contrat de la SAUR s'est terminé le 31 décembre 2009. La CDA – Service assainissement a succédé à la SAUR.

Faits marquants :

Amélioration :

- Installer des barres antichutes sur les 3 postes.

- Mettre un traitement anti H₂S, très performant sur le PR Zone Ostréicole.

- Création d'un dessableur et revoir la liaison entre le dégraisseur et le bassin d'aération.

Réclamations récurrentes :

- 1 pour problème d'odeur sur le Pas des Roches.

- 1 pour bouchage rue de l'Église.

Charge de la Station :

87 % Charge polluante

95.6 % charge hydraulique □ 149 602 m³ reçus sur la station avec une pointe en décembre 18 706 m³.

Auto surveillance :

100 % des contrôles effectués sont conformes malgré les charges hydrauliques reçues à la station.

12 bilans effectués sur l'année

Réseaux :

2 620 m. de réseau ont été nettoyés par camion hydrocureur.

9 interventions d'entretien sur les postes de relevage.

25 débouchages effectués en 2009.

Travaux réalisés :

- Tests à la fumée réalisés sur 12 branchements.

- Passage de caméra et reprise du branchement au 72 rue de l'Océan.

- Renouvellement de 11 regards de visite et de 14 regards de branchements.

La CDA a réhabilité un tronçon rue de l'Église et a changé la dalle du poste du Camping.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la CDA exploite les installations assainissement de la Commune, il faut donc appeler leur service pour tous dépannages au : **05.46.30.35.35 - aux horaires d'ouverture ou 05.46.30.34.00 – 24H/24H.**

Travaux en cours sur la Commune d'Esnandes :

La pose de la canalisation entre Esnandes et Marsilly est terminée. Reste à réaliser les essais de conformité.

Les réfections de chaussées se feront à partir du **jeudi 16 septembre 2010.**

En fin d'année 2010 et début 2011, la construction d'une station de pompage permettra l'évacuation à travers la canalisation, et le traitement des eaux usées sur la station d'épuration de Marsilly.

2010 – 06/09 – Avis sur le projet d'arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale de la CDA de La Rochelle

Rapporteur : Yann Juin

Le 25 Juin 2010, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle a arrêté le projet de Schéma de cohérence territoriale pour le territoire de l'agglomération rochelaise.

Le document d'orientation générale, dont le projet est désormais arrêté, retrace les grandes orientations en matière d'équilibre relatif à l'aménagement de l'espace et fixe les objectifs des politiques publiques d'aménagement. Chaque Conseil municipal doit délibérer et donner un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'aspect volontariste du SCOT, d'une vision partagée du territoire et d'une analyse fine, regrette que la dimension territoriale soit réduite et que la concordance entre le périmètre du SCOT et les limites de la CDA n'ait pas permis l'élaboration d'une mise en œuvre d'une totale cohésion territoriale.

2010 – 07/09 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – Communication au Conseil Municipal.

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-3°-4°-8°-16°-20°, L2131-1 et L 2131-2,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle Monsieur le Maire a délégué sa compétence et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu les arrêtés du 18 décembre 2008 et du 21 avril 2010 par lesquels Monsieur le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations, il est fait un état récapitulatif du 1^{er} mai au 15 septembre 2010 :

| Type de prestations | Prestataires | Montant € HT |
|--|---|---|
| Etude de développement du camping « les misottes » | BEPIC | 21.190 € |
| Salle Pousse-Pied : - réfection terrasse-Lot 2 - Stores | Atelier VINET La Boutique du Store | 1.549,88 € 838 € |
| Ecoles/Restaurant scolaire : - Alarmes intrusion + incendie - Electricité - Plomberie - Stores | A2A Hoffman SARL Bordas et Fils La Boutique du Store | 8.642,59 € 1441,80 € 2094,90 € 3.945 € |
| Eaux pluviales : <small>entretien des réseaux + curage des regards et avoirs (5 ans)</small> | Saur | 5.938,20 € |

Vu la délibération du 14 mars 2008 (article 1 et 2 alinéa 3) par laquelle le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre les mesures prévues à l'article L. 2122-22 du CGCT, et notamment d'ester en justice.

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises ; Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité la « SELARL Avocat C. Catherine Perrineau » pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Poitiers, notamment dans les dossiers référencés 1001202-3, 1001201-3, 1001895-1 et 1001893-3 et devant le Conseil de Discipline du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Charente-Maritime puis du Conseil de Discipline de recours.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit, dans ce dernier cas précis, des démarches entreprises par un agent communal qui a été condamné définitivement au tribunal correctionnel le 1^{er} mars 2010 pour avoir « *outragé par parole, geste, menaces de nature à porte atteinte à la dignité ou au respect dû à la fonction Monsieur Michel Rougier, personne depositaire de l'autorité publique dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, en l'espèce avoir bousculé et insulté Monsieur Rougier, 1^{er} adjoint au maire de la commune d'Esnandes, faits prévus par ART 433-5 Al 2, Al1 C.pénal et réprimés par Art 433-5 al 2, Art 433-22 C. pénal.* ».

Les recours déposés par l'agent portent sur les sanctions disciplinaires qui en découlent.

2010 – 08/09 – Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les modalités d'attribution de l'indemnité citée en objet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Bernard Fraycenot, receveur municipal.

2010 – 09/09 – Contrat d'apprentissage

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 1^{er} septembre 2010, Monsieur Emilien Taviaux, actuellement en 1^{ère} année de CAP à la Maison familiale et rurale de Chevanceaux, est en contrat d'apprentissage. En formation « gestion des déchets et propreté urbaine », pour une durée de deux ans, il est affecté au service technique, sous la responsabilité de l'agent communal titulaire. Il effectuera ses horaires de travail suivants sur 4,5 jours hebdomadaires. Il percevra, la 1^{ère} année du contrat, 41 % du SMIC et 49% la deuxième année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre Emilien Taviaux en contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2010, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat et tous documents concernant ce dossier.

2010 – 10/09 – Demande de subvention auprès de la Préfecture – Dossier FARU

Rapporteur : Michel Rougier

Monsieur Michel ROUGIER rappelle que, suite à la tempête XYNTHIA, la commune a mis en œuvre un certain nombre d'actions afin d'aider les familles d'Esnandes ; aides d'urgence, prêt de véhicule, aides diverses dans le cadre du CCAS. Afin d'aider les familles dont le logement a été sinistré, l'Etat a mis en place un Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU) dont la principale mission est une prise en charge, totale ou partielle, des frais de relogement pendant 6 mois.

En août 2010, les services de la commune d'Esnandes ont été sollicités pour présenter un dossier de relogement aux services de l'Etat. Dans la mesure où la commune est seule éligible à la subvention, le dossier est instruit par la commune qui s'engage à reverser au CCAS la totalité de la subvention qui sera perçue. Le CCAS d'Esnandes, à

compter du 1^{er} septembre 2010, prend en charge le versement du loyer mensuel, hors charge locative, pendant 6 mois. A savoir $673 \text{ €} \times 6 = 4.038 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture et à signer tous les documents nécessaires puis s'engage à reverser au CCAS la totalité de la subvention perçue.

Questions diverses :

Madame Béatrice VINET résume les grandes lignes de l'enquête menée par la Chambre de Commerce et d'Industries sur le devenir d'Esnandes. Lors de son intervention Jeudi 9 septembre à la maison de la mytiliculture, Monsieur le Président de la CCI s'est félicité d'un taux de retour particulièrement élevé (27%) alors que la moyenne est de 15%. Esnandes se situe dans la strate des communes jeunes, aux revenus moyens plus avec un fort potentiel de développement. Développement parfois mal compris et qui suscite de fait des appréhensions. Madame Vinet remercie les personnes qui ont répondu car la richesse des informations doit permettre aux élus de construire des projets en lien avec chacun.

Madame Sylvia PAIN a été félicitée par les responsables régionaux de la Fondation du Patrimoine pour la qualité du dépliant réalisé courant août pour la souscription de l'Eglise Saint-Martin. Elle espère que chacun saura mobiliser ses réseaux afin d'obtenir des financements complémentaires. Béatrice VINET rappelle qu'elle a rencontré les interlocutrices locales de la Paroisse pour les sensibiliser sur le sens de cette action de souscription.

Monsieur Fabrice Brisson annonce que les travaux de réfection des chaussées débuteront jeudi 16 septembre. Les arrêts de bus seront adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le panneau d'entrée de village côté route de Marsilly a été commandé (avec miroir) et sera livré fin octobre. Pour ce qui est du chantier des digues, Emmanuel Mandon insiste sur la réalité du chantier en cours, quelque peu éloignée des besoins réels car les digues ne sont que partiellement refaites. Monsieur le Maire écrira au Conseil Général pour demander une réévaluation des dégâts, une estimation des coûts plus proches de la réalité et une prise en charge plus adaptée au terrain. Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, l'Etat n'a toujours pas fait connaître le montant de la prise en charge des digues. En faisant prendre en charge par le Conseil Général ces coûts, ces opérations restent opaques. A ce jour, les travaux semblent financés sur les deniers des charentais maritimes.

Monsieur Joël Deschamps retrace l'ensemble des travaux réalisés durant l'été sur les bâtiments communaux : toitures de la mairie, toitures en tuiles et en panneaux photovoltaïques sur l'école primaire et le restaurant scolaire, sols à l'école maternelle, toitures de l'église en cours, sols et peinture du centre de loisirs, aménagement du nouvel espace dédié au CCAS et au SIVU. Monsieur Michel Rougier fait part de la satisfaction des deux directrices d'écoles d'avoir retrouvé, à la rentrée, des locaux rénovés et particulièrement propres. Elles ont, de concert, tenu à féliciter les élus et les services de la mairie.

Madame Françoise Guigard invite chacun au forum des associations qui se déroule vendredi 17 septembre de 18h à 20h Salle Jean Audineau. Forum au cours duquel, les nouveaux esnandais seront accueillis. Madame Guigard rappelle que lors des Journées du Patrimoine, cette fin de semaine, chacun est invité à se rendre à la maison de la mytiliculture pour découvrir, notamment, une exposition sur les femmes et les hommes d'Esnandes. Vendredi 10 septembre, le concert des Binuchards a rassemblé près de 600 personnes et a permis de constater que cet espace pouvait être utilisé, sans problème. Monsieur le Maire salue le travail des organisateurs.

Monsieur Jean-Pierre Roblin informe l'ensemble des esnandais et des esnandaises d'une réunion Mardi 21 septembre à 20h30 à la maison de la mytiliculture sur la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Séance levée à 23h5